

Fiche n°4
Le poids du prélèvement

Introduction : redevables et bénéficiaires de la taxe professionnelle en 2003

Les flux financiers relatifs à la taxe professionnelle 2003 sont schématisés en **pièce jointe n°1**¹. Les données chiffrées incluent les rôles généraux et les rôles supplémentaires. Il s'agit de données brutes, non retraitées de plusieurs événements qui ont eu un impact en 2002 et 2003 :

- la banalisation de France Télécom à compter de 2003 ;
- un report de 2002 sur 2003 de 500 M€ environ dans les dégrèvements ordonnancés.

Le **coût brut de la TP pour les entreprises** est l'addition du produit voté par les collectivités locales et par les autres organismes bénéficiaires (CCI, chambres de métiers, EPFL), de la cotisation minimale, des frais d'assiette et de recouvrement, de dégrèvement et d'admission en non valeur et de la cotisation de péréquation. Le coût net pour les entreprises est obtenu par déduction du montant des dégrèvements. Sur les 7 366 M€ de dégrèvements, 6 169 M€ proviennent du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.

Les **recettes des collectivités locales** sont mentionnées hors compensations : le schéma présenté ici reprend en effet la structure 2003 des versements mais anticipe sur la budgétisation des dotations de compensation à compter de 2004.

Le **coût net pour l'Etat** de la taxe professionnelle² y est donc limité à 2 961 M€ (12,5% du produit voté par les collectivités locales), soit la différence entre le montant des dégrèvements et les recettes du budget général : cotisation nationale de péréquation³, frais d'assiette et de recouvrement⁴, frais de dégrèvement et d'admission en non valeur⁵, cotisation minimale⁶ (cf. également **fiche n°13**).

I. EVOLUTION DU POIDS DU PRELEVEMENT DANS L'ECONOMIE

Poids global des IDL (en M€)	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2003
TP	1 118	2 546	6 336	11 924	15 702	24 607	28 300	27 717
TH	533	1 216	2 710	5 407	7 652	9 719	12 072	12 825
TFB	386	760	2 362	5 942	9 019	14 147	18 211	21 335
TFNB	209	362	778	1 375	1 492	1 192	1 178	1 262
Total impôts directs locaux	2 247	4 885	12 186	24 648	33 865	49 665	59 761	63 139
IS	2 668	4 436	9 360	13 351	25 390	22 998	46 066	48 305
PIB (en Md€)	121,0	223,8	439,4	727,4	1 009,3	1 181,8	1 420,1	1 557,2
TP/Total IDL	49,8%	52,1%	52,0%	48,4%	46,4%	49,5%	47,4%	43,9%
Total IDL/PIB	1,9%	2,2%	2,8%	3,4%	3,4%	4,2%	4,2%	4,1%
TP/PIB	0,9%	1,1%	1,4%	1,6%	1,6%	2,1%	2,0%	1,8%
TP/IS	41,9%	57,4%	67,7%	89,3%	61,8%	107,0%	61,4%	57,4%
IS/PIB	2,2%	2,0%	2,1%	1,8%	2,5%	1,9%	3,2%	3,1%

NB :

- Dans le tableau, la ligne TP fait indifféremment référence à la patente et à la taxe professionnelle
- Elle est la somme des rôles généraux émis et comprend les taxes additionnelles, la CNP et les frais prélevés au profit de l'Etat (source : états 1913)
- l'IS est l'IS brut (y compris les recouvrements sur rôles après 1998)

Source : DGI/M2 (sauf PIB : source INSEE)

¹ Source : direction générale des impôts.

² Ne sont pas prises en compte ici les dépenses d'assiette et de recouvrement engagées par l'Etat, ni les effets de la déductibilité de la cotisation de taxe professionnelle de la base d'imposition à l'IR et à l'IS.

³ Article 1648 du CGI. Depuis 2004, elle est intégralement imputée au budget de l'Etat.

⁴ Article 1641 du CGI : 5,4%, taux réduit à 4,4% pour les impositions perçues au profit des collectivités locales et de leurs groupements.

⁵ Article 1641 du CGI : 3,6% du montant de la taxe.

⁶ Article 1647 E du CGI.

A . Une augmentation continue, accompagnant la croissance des dépenses locales

Sur la période 1975-2003, le produit de la taxe professionnelle a été multiplié par 10,9. La part de la TP dans le total du produit des impôts directs locaux a décru, passant de 52,1% à 43,9%. Ce phénomène s'explique par la forte croissance des impôts directs locaux en général (dont le produit a été multiplié par 12,9 sur la même période) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties en particulier (multiplication par 28,1). La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) représentait 15,6% du produit des impôts directs locaux en 1975 et 33,8% en 2003.

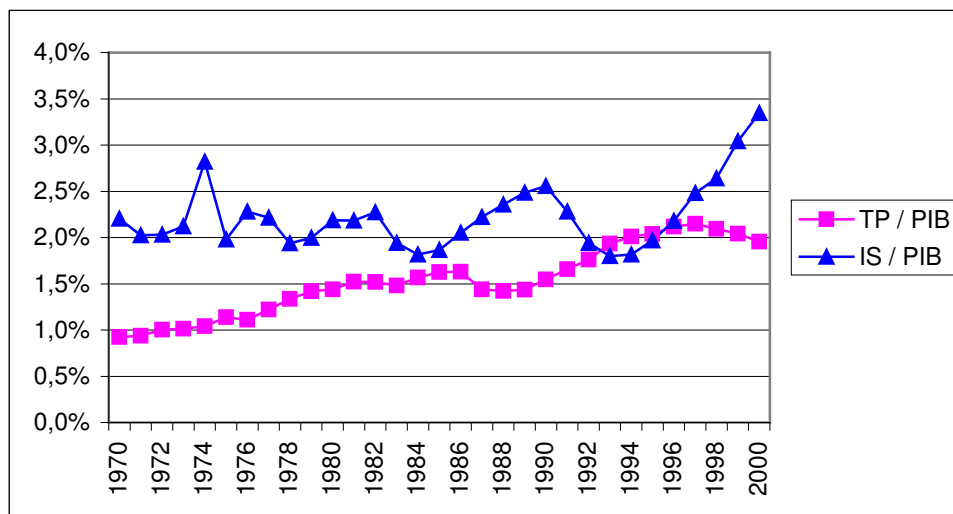
Les évolutions de la taxe professionnelle ont accompagné la montée en puissance de la fiscalité locale :

- la patente représentait 1,1% du PIB en 1975 : la TP atteint 1,8% en 2003. Sur cette période, la TP émise a été multipliée par près de 10,9 en valeur, quand le PIB s'accroissait d'un facteur 7,0 ;
- les impôts directs locaux sont eux-mêmes passés de 2,2% du PIB en 1975 à 4,1% en 2003.

B. Une évolution régulière et contracyclique

1. Un lien tenu avec les capacités contributives

Cette augmentation du poids de la TP dans la richesse nationale s'est produite assez continûment sur la période.



La progression du produit de la taxe professionnelle est restée indifférente aux à-coups de la conjoncture. Elle présente même un caractère contracyclique si on la compare à l'impôt sur les sociétés (IS), qui est réputé mieux refléter les capacités contributives des agents économiques.

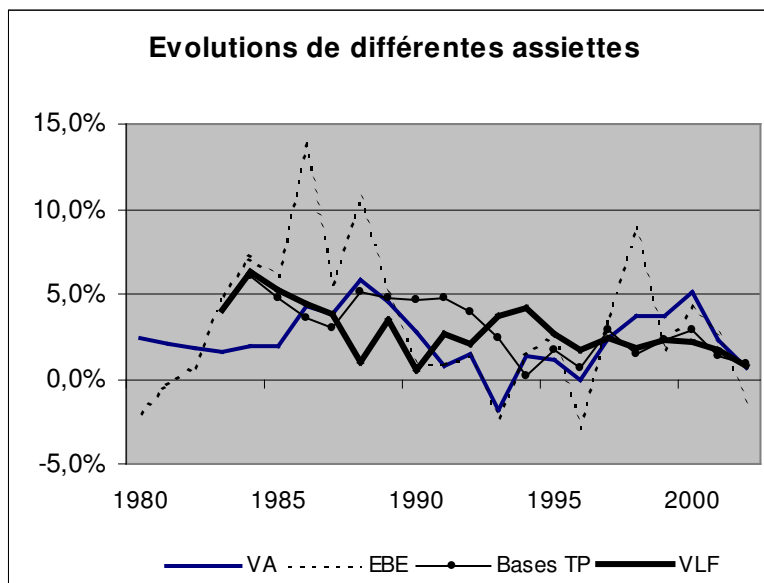
Alors que le produit de l'IS oscille entre 1,8% et 3,4% du PIB entre 1990 et 2000, la TP reste stable et même évolue en sens inverse (entre 1,6% et 2,0% du PIB).

Entre 1995 et 2003 (cf. **pièce jointe n°2** : source DGI), l'accroissement du prélèvement réalisé par la taxe professionnelle a été conjoncturellement moins rapide que celui du prélèvement IS. Le ratio TP / IS diminue de 107% en 1995 à environ 57% aujourd'hui.

2. Une faible volatilité des bases

a) une faible volatilité relative des bases au niveau national

L'évolution régulière du produit découle en partie de la faible volatilité des bases actuelles de la taxe professionnelle au regard des bases d'imposition à l'IS mais également au regard des évolutions de la valeur ajoutée (VA) et de l'excédent brut d'exploitation (EBE). En revanche, elles sont plus variables que les valeurs locatives foncières (VLF).



Source : DGI/M2

Si l'on compare les évolutions des assiettes précitées sur les 10 dernières années, on constate que la VA, l'EBE et l'assiette de la TP ont évolué en moyenne au même rythme (+1,8% par an), les VLF évoluant légèrement plus vite (+2,3%).

En termes de volatilité, la série la plus lisse est celle des VLF (écart-type de 1% sur les 10 dernières années), puis celle des bases TP (écart-type de 1,5%), puis celle de la VA (écart-type de 1,8%) et enfin l'EBE, nettement au-dessus des autres (écart-type de 3,0%).

b) des évolutions plus contrastées au plan local

Les bases de la taxe professionnelle connaissent des évolutions très contrastées au niveau local. C'est en particulier le cas dans un grand nombre de petites communes lorsqu'un établissement est créé ou détruit⁷.

⁷ Lorsqu'on exclut les communes de moins de 1 000 habitants (pour lesquelles la TP représente par ailleurs souvent une part plus faible des recettes), l'écart-type des évolutions des VLF est de l'ordre de 20 points, et d'un peu plus de 15 points pour les bases brutes. Ces écarts-types sont dans un ordre de grandeur de 1 à 5 par rapport aux évolutions moyennes dans le cas des VLF, dans un ordre de grandeur de 1 à 2,5 dans le cas des valeurs brutes.

II. ANALYSE DE LA PERIODE 1995 - 2003

A. Une augmentation du coût net pour les entreprises

1. Le coût net pour les entreprises a augmenté de 19% sur la période

L'analyse de la période la plus récente met en outre en évidence (cf. **pièce jointe n°2**) :

- une progression de 41% des recettes des collectivités locales (y compris les compensations), dont l'Etat prend en charge une part croissante (de 27% en début de période à 38% en fin de période) ;
- un doublement du coût pour l'Etat entre 1995 et 2003 (compensations incluses), avec une envolée depuis 1999 (cf. fiche n°13) ;
- pour les entreprises, une augmentation plus modérée du coût de l'impôt (19% entre 1995 et 2003).

L'impôt en valeur payé par les entreprises augmente surtout en début de période (1995 - 1998). A compter de 1998, c'est le ratio de pression fiscale (coût de la TP / bases brutes) qui s'envole, sous l'effet de l'effritement des bases, permettant de poursuivre la hausse modérée du produit.

2. La prise en compte de la déductibilité à l'impôt sur les sociétés et sur le revenu : un impact de 5,8 Md€ environ

Le coût net qui est ici présenté ne prend pas en compte l'impact de la déductibilité des cotisations de taxe professionnelle de l'assiette de l'impôt sur les sociétés (IS). Sur les 22,5 Md€ de TP nette acquittée par les entreprises une année donnée⁸, on estime⁹ que :

- 3 Md€ le sont par des entreprises BIC ou BNC ; l'impact de la déductibilité de la TP sur les résultats et donc les revenus imposés la même année est de l'ordre de 600 M€ ;
- 19,5 Md€ sont versés par des entreprises à l'IS ; l'impact de la déductibilité de la TP sur l'IS dû au titre d'une même année est de 5,2 Md€¹⁰.

La TP nette, y compris effets de la déductibilité, **atteint ainsi 16,7 Md€ environ**. Cela correspond à près de **3 points de TVA** et, sur le champ des entreprises qui y sont soumises, à près de **12 points d'IS**, après réintégration de la part déductible de la taxe professionnelle (source : DGI/M2).

B. L'impact de la suppression de la part salariale sur les cotisations des entreprises

1. La diminution des bases

La diminution des bases brutes de la TP est principalement la conséquence de la suppression de la part salariale entre 1999 et 2003 (cf. fiche n°3 et tableau ci-dessous). Les bases brutes totales ne diminuent toutefois que de 13%, alors que les salaires en représentaient le tiers en 1998. Ce phénomène est à relier au dynamisme de la valeur locative des équipements et biens mobiliers, qui a crû de 35% en valeur sur la même période.

⁸ L'écart de 500 M€ par rapport aux données de la fiche résulte de la correction du report, pour le même montant, de dégrèvements 2002 sur l'année 2003.

⁹ Source : DGI/M2. Dans les 2 cas, l'impact de la déductibilité est mesuré sur l'IR ou l'IS dû au titre des résultats de la même année. On ne tient pas compte des effets indirects liés au report, maintenant illimité, des déficits, ni aux modalités particulières de paiement de l'IS qui modifient très nettement l'IS payé au cours d'une année par rapport à l'IS dû au titre du dernier exercice liquidé.

¹⁰ Ceci correspond à un taux (pondéré par l'importance relative de la TP acquittée) d'entreprises bénéficiaires d'environ 80%.

Répartition des bases en valeur (en K€)	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003/1998
VLF	16 819 761	17 295 832	17 859 229	18 480 993	18 959 650	19 916 742	18%
VL EBM	68 572 101	71 464 543	74 715 115	79 024 488	83 829 256	92 377 409	35%
Total VL	85 391 862	88 760 375	92 574 344	97 505 481	102 788 906	112 294 150	32%
Salaires	44 729 956	35 672 576	30 116 414	22 196 076	10 910 146	0	-100%
Recettes	4 293 264	4 419 091	4 627 733	4 818 728	5 032 389	4 688 674	9%
Bases brutes totales	134 415 082	128 852 042	127 318 491	124 520 285	118 731 441	116 982 824	-13%

Source : DGI/M2 (rôles généraux émis, REI)

NB : en 2003, les bases incluent France Télécom

2. La stabilité du produit voté

Le produit voté par les collectivités locales croît de 10,6% en valeur sur la période 1995 – 2003 (cf. pièce jointe n°2). Il ne diminue que de 1 320 M€ entre 1998 et 2003, alors que les compensations versées par l'Etat augmentent de 8 068 M€ sur la même période (soit un triplement du montant atteint en 1998). Cette évolution a permis de maintenir un fort dynamisme de la recette TP, qui a augmenté de 23,6% entre 1998 et 2003.

Année	1998	2003	Evolution 1998 - 2003
Données générales			
Bases brutes	134 414	116 983	-13,0%
Bases nettes	106 105	95 617	-9,9%
Produits collectivités locales	24 713	23 393	-5,3%
Compensations versées par l'Etat	2 754	10 822	293,0%
Données synthétiques collectivités locales			
Recettes des collectivités locales (y.c les compensations à la charge de l'Etat)	28 981	35 810	23,6%
Part à la charge de l'Etat	24,92%	38,49%	

La diminution du produit voté (-5,3%) est inférieure à celle des bases brutes (-13,0%) et des bases nettes (-9,9%). Les ratios de pression fiscale à la main des collectivités locales s'accroissent donc entre 1998 et 2003 :

Ratio de pression fiscale	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Produit voté / Bases brutes	17,3%	18,0%	18,2%	18,4%	18,8%	19,0%	19,0%	19,3%	20,0%
Produit voté / Bases nettes	22,1%	22,8%	23,1%	23,3%	23,3%	23,2%	23,2%	23,7%	24,5%

Cette évolution du produit s'explique par l'augmentation des taux votés par les collectivités locales (cf. tableau ci-dessous et fiche n°6).

Evolution des taux d'imposition par type de collectivité en % (métropole)	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Taux 2003	2003/1995
Communes et groupements											
TH	1,0	4,5	1,5	1,1	0,4	-0,3	0,7	1,9	1,6	14,00	29%
TFB	1,2	4,5	1,5	1,1	0,4	-0,2	0,6	1,9	1,7	17,82	34%
TFNB	0,6	1,9	1,1	0,8	0,6	0,3	1,0	1,9	1,4	42,72	57%
TP	0,7	3,4	1,6	0,9	0,5	0,0	0,7	1,4	1,4	15,20	28%
Départements											
TH	3,1	3,6	1,4	0,8	0,5	-0,4	-0,9	3,2	3,5	6,27	23%
TFB	3,0	3,5	1,3	0,7	0,7	-0,2	-0,2	3,7	3,7	8,74	28%
TFNB	0,8	-10,2	0,9	0,7	0,5	0,3	-0,3	3,4	3,8	21,41	20%
TP	2,8	3,6	1,3	0,7	0,6	-0,1	-0,6	3,5	4,3	7,37	26%
Régions											
TH	3,3	4,3	-1,1	-0,4	0,0	2,7	so	so	so	so	so
TFB	2,8	3,6	-0,8	-0,4	0,3	2,3	0,9	0,3	0,2	1,97	12%
TFNB	3,5	1,6	-1,8	-0,4	1,3	4,9	1,5	0,1	0,2	5,04	17%
TP	3,0	3,8	-0,9	-0,4	0,4	2,8	1,0	0,3	0,2	2,02	13%

Source : DGI et DGCL

3. L'augmentation du coût pour les entreprises

Année	1998	2003	Evolution 1998-2003
Produits collectivités locales	24 713	23 393	-5,3%
Taxes additionnelles	1 146	1 280	11,7%
Cotisation nationale de péréquation	587	877	49,4%
Frais d'assiette et de recouvrement	1 178	1 140	-3,2%
Frais de dégrèvement et de non-valeurs	1 052	1 027	-2,4%
Cotisation minimale	9	1 676	18 522,2%
<u>Moins : Dégrèvements</u>	6 926	7 366	6,4%
Total du coût pour les entreprises (valeur)	21 759	22 027	1,2%

Pour les entreprises, la diminution du produit voté par les collectivités locales a été plus que compensée par l'augmentation du taux de la cotisation nationale de péréquation et, surtout, du taux de la cotisation minimale assise sur la valeur ajoutée (passé de 0,35% à 1,50%). Au total, le coût net pour les entreprises a augmenté de 1,2% entre 1998 et 2003.

III. LE POIDS DE L'IMPOT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

A. Les effets de la suppression de la part salariale

Si la cotisation nette des entreprises (hors effet base et hors effet taux) diminue de 25% du fait de la suppression de la part salariale, les effets ont été très contrastés par secteur.

Secteur	Nombre	Cotisation 2003	En %	Cotisation 2003 reconstituée (1)	En %	Cotisation 2003 reconstituée (2)	En %	Bénéfice tiré de la suppression (en M€)
		Non	Oui	Oui				
Réintégration de la part salaires		Non		Oui		Oui		
Taux de la cotisation minimale		1,50%		1,50%		0,35%		
Commerce	179 062	2 454	14,5%	3 850	16,7%	3 768	16,8%	1 314
Services aux entreprises	104 377	2 004	11,8%	3 058	13,3%	2 952	13,1%	948
Industrie des biens d'équipement	17 886	1 084	6,4%	1 602	7,0%	1 591	7,1%	507
Industrie des biens intermédiaires	31 294	3 077	18,2%	3 558	15,5%	3 549	15,8%	472
Construction	56 295	673	4,0%	1 127	4,9%	1 117	5,0%	444
Transports	24 038	1 667	9,8%	2 112	9,2%	2 102	9,4%	435
Activités financières	16 933	795	4,7%	1 203	5,2%	1 068	4,8%	273
Services aux particuliers	51 888	608	3,6%	879	3,8%	850	3,8%	242
Industrie des biens de consommation	19 974	882	5,2%	1 161	5,0%	1 123	5,0%	241
Energie	1 084	1 576	9,3%	1 815	7,9%	1 809	8,1%	233
Industries agricoles et alimentaires	12 503	911	5,4%	1 062	4,6%	1 057	4,7%	146
Industrie automobile	1 302	669	3,9%	817	3,5%	815	3,6%	146
Éducation santé action sociale	10 991	224	1,3%	369	1,6%	368	1,6%	144
Activités immobilières	51 147	164	1,0%	233	1,0%	184	0,8%	20
Administration	2 126	26	0,1%	37	0,1%	36	0,2%	10
Autres activités	540	30	0,1%	38	0,2%	36	0,2%	6
Agriculture, sylviculture, pêche	6 034	41	0,2%	48	0,2%	45	0,2%	4
TOTAL	587 474	16 887	100,0%	22 970	100,0%	22 470	100,0%	5 585

Source : DGI/M2

Champ : BIC/IS au régime réel normal (i.e. hors régime simplifié, micro, BNC)

- NB :
- la cotisation 2003 intègre la cotisation totale TP hors produits des chambres consulaires, la cotisation minimale et l'ensemble des dégrèvements ;
 - la cotisation 2003 reconstituée (1) est obtenue en réintégrant la part salaires ;
 - la cotisation 2003 reconstituée (2) ramène en outre le taux de la cotisation minimale à son niveau de 1998 ;
 - le bénéfice tiré de la suppression de la part salariale est calculé par rapport à la cotisation 2003 reconstituée (2).

Cinq secteurs voient leur cotisation de TP diminuer de plus de 30% par rapport à la cotisation reconstituée (construction, éducation santé action sociale, commerce, services aux entreprises et industries des biens d'équipement).

On constate également que les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 M€ ont proportionnellement davantage bénéficié de la suppression de la part salariale, ce qui est cohérent avec les effets de la hausse de la cotisation minimale assise sur la valeur ajoutée.

CA (K€)	Nombre d'entreprises	CA Moyen (K€)	Cotisation 2003 (en M€)	En %	Cotisation 2003 reconstituée (1) en M€	En %	Cotisation 2003 reconstituée (2) en M€	En %	Bénéfice tiré de la suppression (en M€)
De 0 à 100	109 135	30	111	0,7%	194	0,8%	194	0,9%	83
De 100 à 500	184 036	275	430	2,5%	721	3,1%	721	3,2%	291
De 500 à 1 000	105 062	723	564	3,3%	966	4,2%	966	4,3%	402
De 1 000 à 2 000	82 520	1 401	753	4,5%	1 276	5,6%	1 276	5,7%	523
De 2 000 à 5 000	56 721	3 090	1 118	6,6%	1 801	7,8%	1 801	8,0%	683
De 5 000 à 10 000	22 810	7 006	1 047	6,2%	1 509	6,6%	1 482	6,6%	435
De 10 000 à 50 000	21 483	20 531	3 011	17,8%	3 922	17,1%	3 763	16,7%	752
50 000 et +	5 707	407 031	9 852	58,3%	12 581	54,8%	12 268	54,6%	2 416
TOTAL	587 474	440 087	16 887	100,0%	22 970	100,0%	22 471	100,0%	5 584

Source : DGI/M2

Champ : BIC/IS au régime normal

B. La répartition de la taxe professionnelle par secteur et par taille en 2003

1. Un impôt fortement concentré

La répartition des bases brutes en 2002, date à laquelle la suppression de la part salaires n'était pas encore achevée, montre bien les effets de concentration sur les secteurs industriels. Alors que la valeur locative des équipements et biens mobiliers (EBM) représente déjà 71% des bases brutes, certains secteurs se distinguent par un taux supérieur de plus de 10 points à cette moyenne. Ce phénomène serait encore accentué si l'on prenait également en compte la valeur locative des établissements industriels, dont on a vu (cf. fiche n°3) qu'elle présentait les mêmes inconvénients méthodologiques (taxation récurrente d'une fraction des investissements valorisés à leur coût d'acquisition).

TP 2002 (en M€)	Nombre d'éts.	VL éstab indust. (méthode comptable)	autres VLF (méthode par comparaison)	VL EBM	Salaires	Recettes	Base brute	EBM en % des bases brutes
Agriculture, sylviculture, pêche	46 855	54	30	730	3	1	817	89%
Construction	363 484	100	341	3 666	96	1	4 204	87%
Industrie des biens intermédiaires	81 512	2 266	341	18 124	1 388	0	22 118	82%
Industrie automobile	2 945	531	52	5 680	779	0	7 043	81%
Industries agricoles et alimentaires	74 919	911	169	5 292	316	0	6 688	79%
Transports	125 092	467	1 054	8 885	1 075	12	11 492	77%
Industrie des biens de consommation	73 789	586	258	4 002	659	1	5 507	73%
Energie	60 669	1 831	283	7 079	567	0	9 759	73%
Autres activités	10 673	13	22	129	12	9	184	70%
Commerce	740 174	486	3 445	9 684	762	51	14 428	67%
Services aux particuliers	369 469	53	1 255	3 254	331	34	4 926	66%
Industrie des biens d'équipement	49 153	815	231	4 476	1 291	0	6 813	66%
Services aux entreprises	437 272	316	1 262	8 717	1 959	1 330	13 583	64%
Activités financières	71 617	12	636	2 197	1 473	55	4 373	50%
Activités immobilières	258 024	32	354	532	101	139	1 158	46%
Administration	78 816	93	115	417	63	381	1 069	39%
Education santé action sociale	354 470	2	543	967	36	3 018	4 566	21%
Totaux	3 198 933	8 566	10 392	83 829	10 910	5 032	118 729	71%
En % du total		7%	9%	71%	9%	4%	100%	

Source : DGI/M2

Champ : BIC/IS au régime normal

Outre les distorsions sectorielles liées à la concentration des bases, l'impôt pèse sur un petit nombre d'entreprises :

- 10% des entreprises payent 90% de la TP nette ;
- 1% des entreprises payent 70% de la TP nette ;
- 0,1% des entreprises (soient 2 500 entreprises) payent 50% de la TP nette ;
- 270 entreprises payent 30% de la TP nette.

Dans les 2 dernières tranches (soit au-delà de 900 000 € de TP), les entreprises industrielles sont surpondérées : elles représentent 50% de la TP alors qu'elles ne pèsent, toutes catégories confondues, que 38% de l'ensemble.

La prise en compte des groupes d'intégration fiscale donne une vision encore plus concentrée puisqu'il ne faut retenir que 1 400 groupes pour obtenir 50% de la TP nette et 90 pour en obtenir 30%¹¹. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'impôt sur les sociétés.

¹¹ Source : DGI/M2.

2. Un lien relâché avec les indicateurs traditionnels de la capacité contributive

Par ailleurs, les cotisations de taxe professionnelle 2003, considérées isolément, sont peu corrélées avec les agrégats traditionnellement utilisés pour apprécier la capacité contributive des entreprises : valeur ajoutée (VA), excédent brut d'exploitation (EBE), résultat net, masse salariale.

Secteur	TP / VA	TP / EBE	TP / Résultat Net	TP / Salaires
Industries agricoles et alimentaires	3,5%	8,4%	19,4%	7,0%
Industrie	3,1%	8,1%	16,8%	5,1%
Energie	5,6%	12,0%	21,4%	12,5%
Construction	1,7%	5,6%	14,6%	2,5%
Commerce	2,0%	4,9%	10,2%	3,6%
Transport	3,3%	9,7%	31,6%	5,3%
Activités financières et immobilières	1,3%	2,2%	2,1%	2,7%
Services	1,7%	4,9%	3,3%	2,7%
Divers	2,0%	6,1%	14,0%	3,1%
Total	2,4%	6,1%	7,9%	4,1%

Source : DGI/M2

Champ : BIC/IS au régime normal

NB :

- N'ont été retenus que les VA, EBE et résultats positifs
- La VA est celle retenue pour le calcul du plafonnement
- L'EBE est reconstitué à partir de la VA telle que précédemment calculée

3. Le plafonnement à la valeur ajoutée ne suffit pas à corriger les disparités sectorielles

Les effets du plafonnement sont très concentrés :

- le secteur industriel bénéficie de plus de la moitié des dégrèvements en 2003 ;
- il en va de même, tous secteurs confondus, des entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€.

Répartition des dégrèvements 2003 au titre du plafonnement à la valeur ajoutée (en % du total des dégrèvements et en nombre d'entreprises)	- 10 M€	De 10 à 20 M€	De 20 à 30 M€	De 30 à 100 M€	+ 100 M€	Total
Industries agricoles et alimentaires	1,1% (3 071)	0,6% (283)	0,4% (122)	1,5% (238)	2,4% (115)	5,9% (3 829)
Industrie	6,5% (16 231)	2,8% (1 039)	2,3% (439)	8,4% (791)	31,2% (373)	51,2% (18 873)
Energie	0,6% (455)	0,3% (34)	ns (ns)	1,7% (24)	7,0% (21)	9,7% (542)
Construction	1,1% (4 992)	0,2% (98)	ns (ns)	0,1% (23)	Ns (ns)	1,4% (5 129)
Commerce	2,5% (27 803)	0,4% (669)	0,2% (161)	0,4% (208)	0,5% (96)	4,0% (28 937)
Transport	4,1% (9 041)	1,3% (278)	0,6% (85)	1,5% (73)	3,0% (18)	10,7% (9 495)
Activités financières et immobilières	0,8% (8 902)	0,1% (53)	ns (ns)	0,2% (50)	1,7% (56)	2,8% (9 082)
Services	4,6% (24 729)	1,2% (269)	0,7% (98)	2,4% (164)	3,9% (61)	12,8% (25 321)
Divers	1,0% (4 020)	0,2% (59)	ns (ns)	ns (ns)	ns (ns)	1,6% (4 123)
TOTAL	22,3% (99 244)	7,1% (2 782)	4,4% (966)	16,2% (1 589)	50,0% (750)	100,0% (105 331)

Source : DGI/M2

Champ : BIC/IS au régime normal

Cette concentration des dégrèvements ne suffit pas toutefois à corriger la plus forte imposition des secteurs industriels.

Si les taux moyens des cotisations TP rapportées à la valeur ajoutée sont généralement inférieurs au taux théorique du plafonnement, certains secteurs connaissent une proportion importante d'entreprises dépassant ce taux, en raison du gel des taux à l'année 1995 et du plafonnement du dégrèvement.

Ratio TP / VA par secteur et montant de chiffre d'affaires	< 10 M€	De 10 à 100 M€	> 100 M€
Industries agricoles et alimentaires	2,6%	3,6%	3,9%
Industrie	2,5%	3,3%	3,2%
Energie	3,2%	3,4%	5,8%
Construction	1,6%	2,1%	1,9%
Commerce	1,8%	2,2%	2,2%
Transport	2,8%	3,1%	3,6%
Activités financières et immobilières	0,9%	1,6%	1,4%
Services	1,3%	2,0%	2,1%
Divers	1,8%	2,6%	2,2%
TOTAL	1,7%	2,5%	2,9%

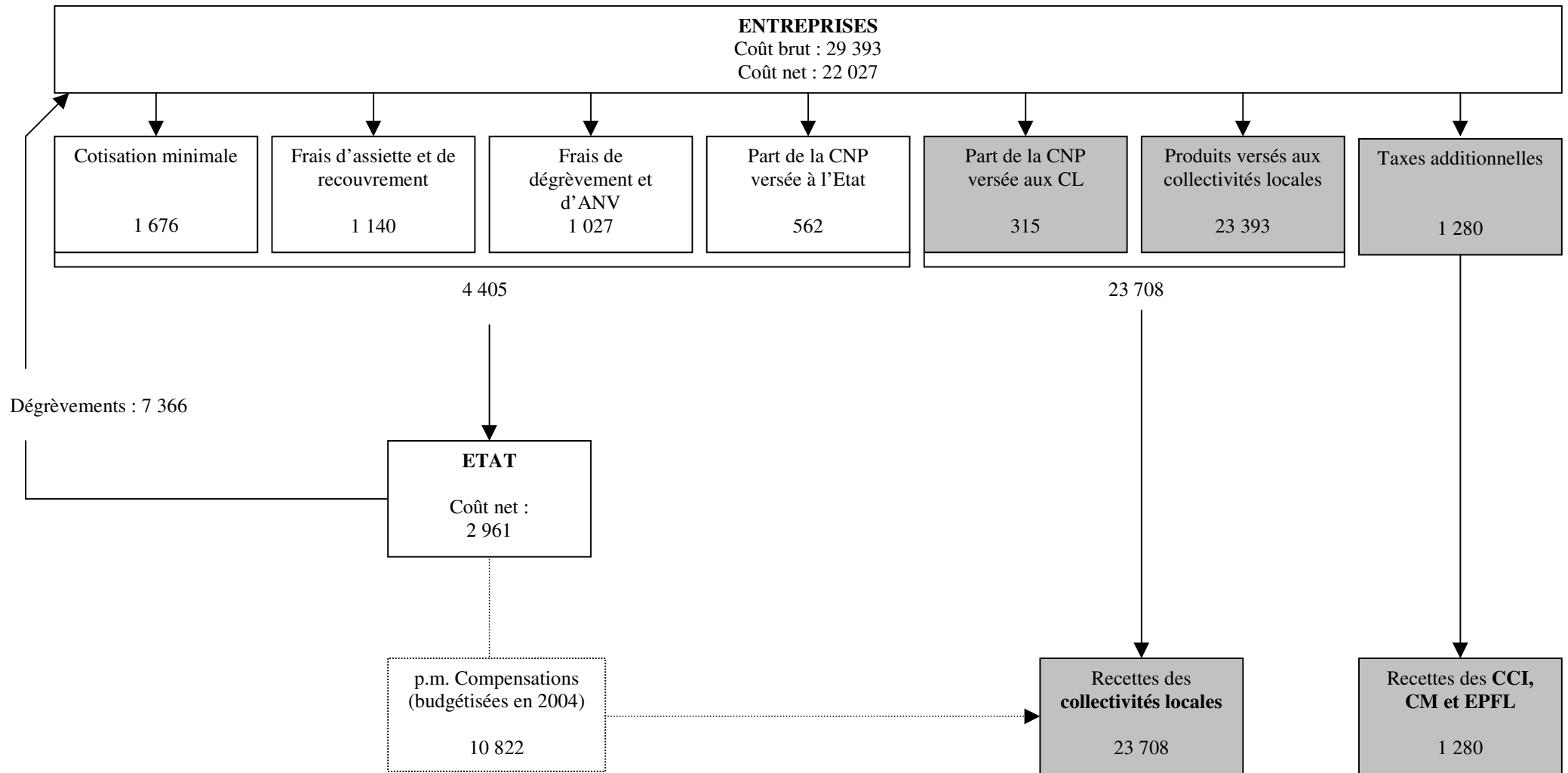
Source : DGI/M2

Champ : BIC/IS au régime normal

Pièce jointe n°1

Chiffres clefs relatifs à la TP en 2003

(montants exprimés en M€)



Données relatives à la taxe professionnelle - 1995 à 2003

(Données exprimées en M€ - Sources : à partir des REI; 1913, DGCP, annuaire statistique)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Données générales									
Bases brutes	122 033	125 860	130 732	134 414	128 852	127 316	124 520	118 731	116 981
Bases nettes	95 850	99 186	102 804	106 105	103 904	103 982	101 550	96 947	95 617
Produits collectivités locales	21 143	22 654	23 744	24 713	24 184	24 137	23 599	22 951	23 393
Taxes additionnelles	1 061	1 096	1 125	1 146	1 151	1 155	1 158	1 187	1 280
CNP	519	516	563	587	803	809	890	881	877
CNP - Part revenant à l'Etat	194	194	212	219	424	437	512	556	562
Frais d'assiette et de recouvrement	1 011	1 081	1 134	1 178	1 164	1 163	1 143	1 115	1 140
Frais de dégrèvement et de non-valeurs	873	962	1 032	1 052	1 026	1 036	1 019	986	1 027
Compensations versées par l'Etat	2 917	2 804	2 879	2 754	4 275	5 494	7 172	9 635	10 822
Cotisation minimale	-	2	7	9	69	235	476	952	1 676
Dégrèvements	6 093	6 262	6 767	6 926	7 019	6 867	6 666	6 272	7 366
Données synthétiques									
Etat									
Coût pour l'Etat	6 932	6 827	7 261	7 222	8 610	9 490	10 688	12 298	13 783
Collectivités locales									
Produit des collectivités locales	25 445	26 876	28 099	28 981	29 989	31 158	32 307	34 097	35 810
Part à la charge de l'Etat	27,24%	25,40%	25,84%	24,92%	28,71%	30,46%	33,08%	36,07%	38,49%
Part à la charge des entreprises	72,76%	74,60%	74,15%	75,08%	71,29%	69,54%	66,92%	63,93%	61,51%
Entreprises									
Coût pour les entreprises (valeur)	18 514	20 050	20 835	21 759	21 378	21 668	21 619	21 799	22 027
Coût pour les entreprises (base 100 en 95)	100	108	113	118	115	117	117	118	119
Ratio de pression fiscale (coût TP/bases brutes)	15,17%	15,93%	15,94%	16,19%	16,59%	17,02%	17,36%	18,36%	18,83%
Ratio de pression fiscale (coût TP/IS)	84,00%	79,60%	70,00%	65,30%	54,20%	49,40%	44,70%	47,30%	nd
Ratio coût de la TP/PIB	1,57%	1,65%	1,67%	1,67%	1,58%	1,53%	1,47%	1,43%	nd